

Notice to Client

The discounter must give you, at the time of your transaction, at least 85 cents for each dollar of the first \$300 of the estimated refund, plus 95 cents for each remaining dollar.

If you ask, the discounter must give you a copy of your return and any related information slips.

The discounter has to inform you of the actual amount of the refund and must send you any *Notice of Assessment* or *Notice of Reassessment* received.

If the actual amount of the refund is more than the estimated amount (box A) by \$10 or more, the discounter has to make every reasonable effort to pay you the full amount of the excess as soon as the refund is received. However, the discounter is allowed to keep the refund interest.

Before discounting your refund, you should think about the time it takes to process your return and the cost of having your return prepared. In most cases, we can process electronically filed returns in about two weeks. We process paper returns in four to six weeks.

The following are examples of refund amounts and the cost to you to discount these amounts. These costs do not include taxes such as the GST/HST, and PST.

Refund	Cost to you to discount
\$ 250	\$37.50
\$ 500	\$55.00
\$ 750	\$67.50
\$1,000	\$80.00

Keep a copy of this form and all other documents. If you have any questions, contact your Canada Customs and Revenue Agency tax services office. You can find the address and telephone numbers listed in the government section of your telephone book, or on our Web site at www.ccra.gc.ca

Avis au client

L'escompteur est tenu de vous verser, au moment de votre opération d'escompte, au moins 85 cents pour chaque dollar de la première tranche de 300 \$ du montant estimatif de votre remboursement, plus 95 cents pour chaque dollar additionnel.

Si vous en faites la demande, l'escompteur doit vous remettre une copie de votre déclaration de revenus et de tout feuillet de renseignements s'y rattachant.

L'escompteur est tenu de vous informer du montant du remboursement réel et de vous envoyer tout avis de cotisation ou de nouvelle cotisation qu'il reçoit.

Si le montant du remboursement réel dépasse de 10 \$ ou plus le montant estimatif (case A), l'escompteur doit faire tous les efforts possibles pour vous verser le plein montant de l'excédent dès qu'il reçoit le remboursement. Toutefois, il peut conserver les intérêts sur remboursement.

Avant de céder votre remboursement à un escompteur, vous devriez tenir compte du temps qu'il faudra pour traiter votre déclaration et de ce qu'il vous en coûtera pour la faire remplir. Dans la plupart des cas, nous pouvons traiter les déclarations produites par voie électronique en deux semaines environ. Les déclarations sur papier sont traitées en quatre à six semaines.

Voici des exemples de remboursements et de ce qu'il en coûte pour céder ces remboursements à un escompteur. Les prix ne comprennent pas la TPS/TVH, ni la TVP.

Remboursement	Prix demandé par l'escompteur
250 \$	37,50 \$
500 \$	55,00 \$
750 \$	67,50 \$
1 000 \$	80,00 \$

Conservez une copie de ce formulaire et de tous les autres documents. Si vous avez des questions, communiquez avec votre bureau des services fiscaux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Vous en trouverez l'adresse et les numéros de téléphone dans l'annuaire téléphonique, dans la section réservée aux gouvernements, ainsi que sur notre site Web à www.adrc.gc.ca